

*****EXERCEZ VOTRE DROIT DE VOTE*****
Avis important concernant la disponibilité des documents reliés aux procurations pour l'assemblée des actionnaires de
PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU INC.
qui se tiendra le :
12 mai 2020 à 9 h, heure de l'Est

[LOGO DU COURTIER]

ADRESSE DU COURTIER
123 RUE
VILLE (PROVINCE) A1A 1A1

JEAN A. TREMBLAY
123 RUE
VILLE (PROVINCE) A1A 1A1
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX



E55082 - P67116-010 R014120 J382914

POINTS SOUMIS AU VOTE

Le conseil d'administration recommande de voter POUR ce qui suit :
Élection des administrateurs

- 1A Randall C. Benson
- 1B Suzanne Blanchet
- 1C Jennifer C. Dolan
- 1D Yves Laflamme
- 1E Bradley P. Martin
- 1F Alain Rhéaume
- 1G Michael S. Rousseau

Le conseil d'administration recommande de voter POUR ce qui suit :

- 2 Ratification de la nomination de PricewaterhouseCoopers, s.r.l./s.e.n.c.r.l.
- 3 Vote consultatif sur l'approbation de la rémunération des membres de la haute direction
- 4 Vote pour approuver la première modification au régime incitatif à base d'actions de 2019 de Produits forestiers Résolu

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE EST TENUE EN LIGNE EN RAISON DE L'INCIDENCE CROISSANTE SUR LA SANTÉ PUBLIQUE DE L'ÉCLOSION DE LA MALADIE À CORONAVIRUS (COVID-19). LES ACTIONNAIRES INSCRITS EN DATE DU 16 MARS 2020 POURRONT ASSISTER ET PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE EN LIGNE AU [HTTPS://WEB.LUMIAGM.COM/172118479](https://web.lumiagm.com/172118479). VEUILLEZ SURVEILLER LE SITE WEB RELATIF À NOTRE ASSEMBLÉE ANNUELLE, AU [WWW.RESOLUTEFP.COM/INVESTISSEURS](http://www.resolutefp.com/investisseurs), POUR ÊTRE AU COURANT DE TOUT FAIT NOUVEAU CONCERNANT NOTRE ASSEMBLÉE ANNUELLE EN LIGNE.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ASSEMBLÉE

Type d'assemblée : assemblée annuelle
Pour les porteurs en date du : 16 mars 2020
Date : 12 mai 2020 Heure : 9 h, heure de l'Est
Lieu : en ligne au moyen d'une conférence Web virtuelle
au <https://web.lumiagm.com/172118479>.

Vous recevez la présente communication parce que vous détenez des titres de la société susmentionnée.

Ceci n'est pas un bulletin de vote. Vous ne pouvez utiliser le présent avis pour exercer les droits de vote rattachés à ces titres. La présente communication ne donne qu'un aperçu des documents plus complets reliés aux procurations qui sont mis à votre disposition sur Internet. Vous pouvez consulter les documents reliés aux procurations en ligne au www.proxyvote.com, ou avec un téléphone intelligent, en balayant le code QR situé au verso, ou en demandant un exemplaire papier de ces documents (voir au verso).

Nous vous encourageons à prendre connaissance de tous les renseignements importants contenus dans les documents reliés aux procurations et à les étudier avant de voter.

Voir le verso du présent avis pour obtenir les documents reliés aux procurations et les instructions de vote.

AVANT DE VOTER

Comment consulter les documents reliés aux procurations

Documents reliés aux procurations disponibles pour CONSULTATION ou RÉCEPTION :

Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires, circulaire de sollicitation de procurations de la direction, formulaire de procuration électronique, rapport annuel sur formulaire 10-K.

Comment consulter un document en ligne :

Ayez à votre disposition les renseignements qui sont imprimés dans la case marquée par la flèche → XXXX XXXX XXXX XXXX (située au recto) et allez au www.proxyvote.com, ou avec un téléphone intelligent, balayez le code QR ci-dessous.

Pour demander et obtenir un exemplaire PAPIER ou un exemplaire PAR COURRIEL :

Si vous désirez recevoir un exemplaire papier ou un exemplaire par courriel de ces documents, vous devez en faire la demande. Il n'y a AUCUNS frais pour ce faire.

- 1) PAR INTERNET : www.proxyvote.com
- 2) PAR TÉLÉPHONE : 1-877-907-7643
- 3) PAR COURRIEL* : proxy.request@broadridge.com

* Si vous demandez à recevoir les documents par courriel, veuillez envoyer un courriel vide avec les renseignements qui sont imprimés dans la case marquée par la flèche

→ XXXX XXXX XXXX XXXX (située au recto) dans la ligne d'objet.

Veuillez noter que les demandes de renseignements, les instructions et les autres demandes envoyées à cette adresse courriel NE seront PAS acheminées à votre conseiller en placement.

Vous devez faire la demande comme il est indiqué ci-dessus au plus tard le 11 mai 2020 pour faciliter la livraison en temps opportun.

Note : French versions of documents are available at: /Documents disponibles en français au : http://www.astproxyportal.com/AST/RFP_FR.

COMMENT VOTER

Veuillez choisir l'une des méthodes de vote suivantes



BALAYEZ POUR

consulter les documents et voter



Vote en personne à l'assemblée virtuelle : Si vous choisissez d'exercer les droits de vote rattachés à ces titres en personne à l'assemblée virtuelle, vous devez demander une « procuration réglementaire ». Pour ce faire, veuillez suivre les instructions indiquées au www.proxyvote.com ou demander un exemplaire papier des documents, lesquels comprendront les instructions nécessaires. L'assistance à bon nombre d'assemblées d'actionnaires est assujettie à certaines exigences, notamment un billet d'admission délivré par l'entité qui tient l'assemblée. Prière de vérifier les documents relatifs à l'assemblée quant à quelque exigence spéciale relativement à la présence à l'assemblée.

Vote par Internet : Pour voter maintenant par Internet, allez au www.proxyvote.com. Ayez à votre disposition les renseignements qui sont imprimés dans la case marquée par la flèche → XXXX XXXX XXXX XXXX et suivez les instructions.

Vote par la poste : Vous pouvez voter par courriel en demandant à recevoir un exemplaire papier des documents, lesquels comprendront un formulaire d'instructions de vote.

INSTRUCTIONS DE VOTE

Veuillez noter que conformément à une modification aux règles adoptée par la Bourse de New York pour les assemblées d'actionnaires tenues à compter du 1^{er} janvier 2010, les courtiers ne sont plus autorisés à exercer les droits de vote rattachés aux titres détenus dans les comptes de leurs clients dans le cadre d'une élection non contestée des administrateurs, à moins que le client n'ait fourni des instructions de vote (il continuera d'être interdit aux courtiers d'exercer les droits de vote rattachés aux titres de leurs clients dans le cadre d'élections d'administrateurs contestées). Par conséquent, si vous souhaitez que nous exerçons les droits de vote rattachés à vos titres en votre nom à l'élection des administrateurs, vous devez nous fournir des instructions de vote. Le vote sur les questions présentées aux assemblées des actionnaires, en particulier l'élection des administrateurs, est le principal moyen pour les actionnaires d'exercer une incidence sur l'orientation prise par une société cotée en bourse. Nous vous invitons à participer à l'élection en nous retournant le formulaire d'instructions de vote ci-joint avec des instructions sur la manière d'exercer les droits de vote rattachés à vos titres dans le cadre de cette élection. Si vos titres sont détenus par un courtier membre de la Bourse de New York (NYSE), les règles de la NYSE régiront les procédures de vote. Ces règles prévoient que si des instructions ne sont pas reçues de votre part avant l'émission du premier vote, la procuration peut être donnée au gré de votre courtier (le dixième jour, si le document a été envoyé par la poste au moins 15 jours avant la date de l'assemblée, ou le quinzième jour, si le document de procuration a été envoyé 25 jours ou plus avant la date de l'assemblée). Pour que votre courtier puisse exercer ce pouvoir discrétionnaire, le document de procuration doit avoir été mis à la poste au moins 15 jours avant la date de l'assemblée, et une ou plusieurs des questions soumises à l'assemblée doivent être considérées de nature « courante » aux termes des lignes directrices de la NYSE. Si ces deux exigences sont remplies et que vous n'avez pas communiqué avec nous avant l'émission du premier vote, nous pouvons exercer les droits de vote rattachés à vos titres à notre gré sur toute question considérée de nature courante. Cependant, nous suivons vos instructions, même si notre vote discrétionnaire a déjà été exercé, pourvu que vos instructions soient reçues avant la date de l'assemblée.

Pour que vos titres puissent être représentés à l'assemblée sur une ou plusieurs questions soumises à celle-ci, nous devons avoir reçu vos instructions de vote particulières. Si vos titres sont détenus par une banque, les droits de vote rattachés à ceux-ci ne peuvent être exercés sans vos instructions particulières

**Si vous détenez vos titres par l'intermédiaire d'une banque ou d'un courtier canadien, vous recevrez le formulaire d'instructions de vote et les documents

reliés à l'assemblée au gré de l'émetteur. Même si vous avez choisi de ne pas recevoir les documents reliés à l'assemblée destinés aux porteurs de titres, l'émetteur assujéti est tenu de vous livrer ces documents. Si vous avez avisé votre intermédiaire que vous êtes opposé à la communication des renseignements sur votre propriété véritable à l'émetteur assujéti, nous avons la responsabilité de vous livrer ces documents pour le compte de l'émetteur assujéti. Ces documents vous sont envoyés sans frais.